

Paris, le 13 septembre 2004

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES APPROUVE LA MODIFICATION DU CONTRAT D'EMISSION OCEANE 2006

INFORMATION PREALABLE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ayant réuni ce jour ses actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire afin de délibérer sur l'approbation des modifications du contrat d'émission OCEANE 2006 votées par les porteurs d'obligations le 19 juillet 2004, Oeneo a au préalable apporté les précisions suivantes sur ses perspectives de résultats.

Le résultat exceptionnel du Groupe pour le 1^{er} semestre 2004 bénéficiera de l'effet de la vente des actifs Parquets et de la résolution du litige l'ayant opposé à son assureur, tandis que son résultat opérationnel reflètera un niveau de productivité en retrait par rapport aux attentes ainsi que des conditions de marché difficiles affectant notamment la Division Bouchage, tant sur le plan de l'activité que sur la valeur des stocks.

Malgré la bonne tenue globale de ses ventes au 1^{er} semestre, en l'absence d'indication d'une reprise du marché du vin et face aux aléas, le Groupe estime devoir réexaminer ses projections financières. Ce réexamen pourra, le cas échéant, entraîner sur l'arrêté des comptes semestriels prévu fin octobre prochain des conséquences comptables sans impact sur la trésorerie. En effet le Groupe devra, en fonction de ses nouvelles projections de résultats, d'une part réexaminer la juste valeur des écarts d'acquisition relatifs à la Division Bouchage inscrits à l'actif de son bilan à fin décembre 2003 (13 M€) et d'autre part reconsidérer le maintien d'actifs d'impôts différés au bilan 2003 (11 M€). Oeneo a en conséquence indiqué que son résultat net semestriel serait significativement en baisse par rapport à 2003.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CONTRAT D'EMISSION OCEANE 2006

Les actionnaires d'Oeneo sont ensuite passés au vote des résolutions qui leur étaient soumises, la principale portant sur la modification du contrat d'émission OCEANE 2006, d'un montant de 21 millions d'euros prime de remboursement incluse, selon les termes votés par les porteurs d'obligations le 19 juillet 2004, à savoir :

- une **augmentation de la parité de conversion** de 4,24 à 40 actions par obligation détenue ;
- un **relèvement du taux d'intérêt** versé annuellement de 3% à 7% du nominal, ; ce nouveau taux prend effet à la date d'approbation des nouvelles conditions par l'assemblée générale des porteurs obligataires ;
- un **allongement de 3 ans de la durée du contrat d'émission**, la date de maturité passant du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} janvier 2009.

Cette résolution a été adoptée.

Présent sur l'ensemble des régions de production viti-vinicoles mondiales, Oeneo est le seul groupe international à proposer une offre globale de produits et services à valeur ajoutée destinés aux acteurs du monde du vin : premier acteur mondial de la tonnellerie pour le vin, deuxième acteur mondial du bouchage des vins.



Contact Oeneo : Nicolas Serpette au +33 (0)1 58 36 10 90 – www.oeneo.com
Contact Equity Conseil : Olivier Brice au +33 (0)1 45 22 22 30 – www.equityconseil.com
ISIN FR0000052680, Reuters SABT.PA - Bloomberg SBT-FP